

## AMÉNAGER NOTRE TERRITOIRE

### Soutenir les territoires

#### Un schéma partagé

Appelé à devenir SRADET (avec un E pour égalité), le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire sera une référence absolue pour les autres outils de planification. Ce caractère prescriptif doit être assorti d'une consultation élargie et d'une élaboration très partagée.

Le SRADET devra donc être révisé et adapté aux nouveaux champs de compétences attribués à la Région, en même temps que seront réalisés les autres schémas et plans relatifs au développement économique, au développement touristique, à la prévention et à la gestion des déchets...

La réflexion sur l'organisation des services, sur la gestion de l'espace et sur la protection de l'environnement est à mener au niveau des bassins de vie et de l'intercommunalité tout en mettant en cohérence les différents dispositifs d'intervention régionale.

#### Numérique : développer les usages

Le développement du très haut débit est en œuvre, avec le soutien des Fonds européens, de l'État, des collectivités. Au-delà du développement des infrastructures, il faut mener une politique ambitieuse des usages, notamment dans l'éducation, la formation, la santé, mais aussi les services aux entreprises et au public.

### La mobilité dans et pour le territoire

La Région voit son rôle d'organisatrice de la mobilité sur son territoire renforcé au-delà du TER. Les exigences environnementales et la cohérence du réseau de transport justifient de renforcer la part du ferroviaire et des circulations douces dans un schéma régional des infrastructures de transport à élaborer en concertation avec les régions voisines.

Ce schéma doit prendre en compte :

- les divers modes de transport (sans opposer le rail à la route) ;
- les besoins des populations et des entreprises notamment pour l'accès au réseau TGV et aux grands aéroports (POLT, POCL) ;
- l'ouverture aux voyageurs des lignes de fret ;
- un plan interrégional pour le fret ferroviaire visant à remettre des marchandises sur les rails notamment depuis et vers les ports de la Manche et de l'Atlantique ;
- les besoins spécifiques des jeunes : élèves, étudiants, stagiaires, apprentis, salariés ;
- la nécessité de créer de nouvelles dessertes et de nouveaux services, toujours avec un haut niveau qualitatif pour assurer une bonne fréquentation ;
- des formes innovantes de mobilité : infrastructures dédiées, covoiturage, services à la demande, rabattements et stationnements-relais...

#### POLT : une ligne vitale

La ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) doit être considérée comme un nerf du réseau ferroviaire dans le centre de la France. Il faut la moderniser et renouveler le matériel roulant. Ainsi, grâce à l'électrification de la transversale Nantes-Lyon (tronçon à équiper en Bourgogne), le triangle Bourges-Vierzon-Châteauroux pourra trouver une nouvelle vocation au cœur d'un système intermodal routes/fer/air incluant les autoroutes A20 et A71 et l'aéroport de Châteauroux Centre, propriété de la Région.



© Istock

### L'environnement : un bien commun à préserver

Milieus naturels, santé, prévention des pollutions... Il est absurde d'opposer développement économique et préservation de la biodiversité.

Les enjeux nécessitent des approches résolues :

- encourager les bonnes pratiques des usages de l'eau ;
- concevoir une organisation et une utilisation de l'espace qui respectent davantage les milieux et consomment moins d'énergie ;
- réhabiliter les friches urbaines ;
- créer un établissement public foncier régional pour compléter le rôle des Agendas 21 et des Plans énergie climat territoriaux en vue de préserver un équilibre.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être une préoccupation permanente. La section Prospective du CESER étudie les conséquences du changement climatique sur les activités régionales et présentera ses travaux en novembre 2015.

CESER Centre-Val de Loire - Hôtel de Région - 9 rue Saint Pierre Lentin - CS 94117 - 45041 ORLEANS CEDEX 1  
Tel. : 02.38.70.30.39 - Mèl : ceser@regioncentre.fr - Web : ceser.regioncentre.fr



Accès à l'intégralité de la contribution



## CONTRIBUTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL POUR L'AVENIR DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

septembre 2015

### Le CESER la deuxième assemblée régionale

Le Conseil économique, social et environnemental régional est une assemblée consultative placée auprès du Conseil régional avec lequel il forme la Région. Il réunit 100 membres issus du monde économique, social, associatif et environnemental que l'on identifie comme les «forces vives» de la région Centre-Val de Loire. C'est un lieu de dialogue et d'échanges. C'est un lieu d'exercice de la démocratie participative.

Au-delà des saisines réglementaires, le CESER veut, à travers ses travaux d'autosaisine, anticiper les évolutions économiques, sociales et environnementales des territoires. Il revendique un rôle de « défricheur » sur des sujets de société. Il souhaite participer encore plus activement à la vie publique au sens « res publica » en région.

Dans sa contribution adoptée en séance plénière du 15 juin 2015 et dont l'essentiel est repris ci-après, le CESER souhaite exprimer les préoccupations de la société civile organisée pour l'avenir de la région Centre-Val de Loire. Il centre sa réflexion sur les thématiques qui lui paraissent présenter soit une spécificité forte, soit un enjeu majeur pour le développement régional.

### Pour une gouvernance régionale participative et efficace

Avec l'enchevêtrement des compétences des collectivités territoriales, le citoyen ne s'y retrouve plus ! Le décroisement s'impose comme une voie de progrès incontournable.

Le CESER plaide pour une action mieux coordonnée entre État, Région et autres collectivités locales pour créer une dynamique territoriale lisible.

La Région doit afficher clairement ses priorités et les distinguer des politiques sur lesquelles elle n'interviendra qu'en accompagnement de l'initiative locale. Elle doit être porteuse d'ambition et d'impulsion pour faire entrer le Centre-Val de Loire dans de nouveaux développements porteurs d'avenir en favorisant les coopérations.

Ses compétences propres dans différents domaines (économie, emploi, formation professionnelle et apprentissage) lui donnent la légitimité et les moyens d'une action forte et cohérente.

Par sa compétence d'aménagement du territoire, la Région doit assurer le développement régional tout en prenant en compte les spécificités des territoires qui la composent.

Les forums territoriaux peuvent être considérés comme une pre-

mière étape vers une démocratie renouvelée dans les territoires. Le CESER propose de faire évoluer leur forme en donnant davantage la parole au citoyen et en renforçant le rôle des instances consultatives de la région : le CESER et les Conseils de développement, relais de la démocratie participative auprès des Pays et Agglos. La Région doit être plus exigeante sur la composition et l'intégration des Conseils de développement dans le processus de concertation et de proposition.

Dans les domaines d'actions partagées (tourisme, sport, culture, éducation populaire), la Région se doit d'impulser des orientations coordonnées avec les autres collectivités.

Animatrice des réflexions stratégiques, la Région doit fédérer les attentes et les visions des autres collectivités, faire vivre le projet stratégique régional, en particulier au sein de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP). La mise en place de cette instance de coordination constitue une opportunité pour une meilleure gouvernance du territoire régional. Le CESER souhaite pouvoir y participer avec voix consultative.



## PRÉSERVER ET FAIRE CONNAÎTRE LE BIEN-VIVRE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

### Renforcer l'attractivité



La région Centre-Val de Loire se caractérise par sa diversité. Elle ne comporte pas de métropole au sens de la loi. Confortée dans son périmètre historique, elle est désormais plus facile à situer géographiquement avec sa nouvelle dénomination : Centre-Val de Loire au lieu de Centre.

Renforcer et développer les coopérations, aussi bien à l'intérieur de ce périmètre qu'avec les territoires voisins, est une priorité.

L'espace métropolitain ligérien et la notoriété de la Loire classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO doivent jouer un rôle moteur pour et avec les autres pôles, au sein d'un véritable réseau de villes pour structurer une région multipolaire. La région doit promouvoir ses qualités économiques et environnementales, son modèle de développement territorial.

### Santé : des enjeux majeurs

L'accès aux soins est une préoccupation permanente. La réponse se fera par :

- l'installation de professionnels de santé dans tous les bassins de vie ;
- l'augmentation des effectifs de diplômés (ergothérapeutes, psychothérapeutes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers/infirmières...);
- des regroupements à multiplier, sur le principe des maisons de santé pluridisciplinaires.

Pour favoriser une offre équilibrée, le CESER préconise d'aller vers un centre hospitalier universitaire (CHU) Val de Loire s'appuyant sur le CHU de Tours et le CHR d'Orléans, et ensuite l'étendre à l'ensemble du territoire.



Maison de santé pluridisciplinaire de TAVERS (45) ©Alain Canon

### Préparer la jeunesse à l'avenir

La carte des formations doit être conçue en fonction des aspirations des jeunes et des perspectives de recrutement des entreprises, liées au renouvellement des générations et aux évolutions des métiers.

Le CESER propose que la Région :

- anticipe sur la capacité d'accueillir les 4 000 lycéens supplémentaires prévus par l'INSEE ;
- favorise l'accès à l'apprentissage de tous les jeunes qui le désirent ;
- investisse dans les cursus postbac.

Au-delà de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) qui vient d'être créée avec leurs homologues du Limousin et de Poitou-Charentes, les universités d'Orléans et de Tours gagneront à consolider leurs relations et leur ancrage territorial, via peut-être un « Grand Etablissement ».

Le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, établi en coordination avec le service public régional de l'orientation (SPRO), doit prendre en compte plusieurs réalités :

- les sites universitaires délocalisés ;
- les problématiques d'accueil et de logement des nouveaux étudiants dans l'objectif de 70 000 étudiants en 2020 ;
- la nécessité de développer l'offre de formations innovantes, attractives, d'excellence.

### Favoriser et impulser les relations entre les générations

Les seniors viennent de plus en plus nombreux vivre leur retraite en région Centre-Val de Loire. Ils contribuent à un taux de renouvellement record des populations dans tous les bassins de vie. Ce phénomène doit être pris en compte pour construire et harmoniser de nouvelles relations entre les générations.

Assurer le bien-vivre des aînés, c'est aussi concevoir des habitats intergénérationnels, ouvrir des filières de formations adaptées...

Deux leviers importants :

- maintenir le dispositif destiné à structurer le secteur associatif. En effet, les associations participent à l'offre de services aux habitants, à la vitalité du lien social, à l'équilibre territorial et à la consolidation des entreprises d'insertion par l'activité économique, à la création d'emplois non délocalisables ;

- s'appuyer sur l'ensemble des acteurs de ces domaines : santé, sport, action sociale, éducation, services, administration, construction, loisirs, culture.

## INVESTIR ET PRÉPARER L'ÉCONOMIE ET LES EMPLOIS DE DEMAIN

### Une stratégie ambitieuse

Avec l'adoption de la nouvelle loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), la Région voit sa compétence confortée en matière de développement économique.

Une stratégie économique régionale ambitieuse doit être définie par la Région en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Objectif : identifier et promouvoir la spécificité et les avantages compétitifs régionaux, conforter les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence, favoriser et amplifier la culture de l'innovation, identifier et organiser les nouveaux secteurs porteurs à l'international, intégrer l'économie sociale et solidaire de façon à conforter l'industrie régionale et dynamiser l'emploi.

Il faut soutenir tous les secteurs d'activité, organiser rapidement des États généraux du bâtiment et des travaux publics.

Des actions de sensibilisation et d'accompagnement doivent être menées pour permettre au plus grand nombre d'entreprises régionales, notamment PME et TPE, de bénéficier d'innovations, de s'adapter à l'ère du numérique et de réaliser des économies d'échelle par la mutualisation et le travail en réseau.



© Istock

### Consolider le potentiel économique

#### Sous-traitance : un pôle régional à tailler sur mesure

La sous-traitance industrielle multi-filières constitue une spécificité régionale et une base d'emplois importante. Elle est confrontée à de profondes mutations que les donneurs d'ordres seraient bien inspirés d'accompagner.

L'enjeu est de structurer un pôle régional. Reconnaître ainsi la sous-traitance comme secteur d'avenir, de création et d'innovation est une solution pour accroître la valeur ajoutée, la compétitivité, les emplois et garantir la pérennité.

#### Tourisme et culture : deux marqueurs forts

Le tourisme est une composante à part entière de l'économie et de la culture. Avec la stratégie régionale de tourisme durable et la réalisation du programme « La Loire à vélo », les différents acteurs sont entrés dans une ère de coopération. D'autres initiatives et projets, régionaux ou interrégionaux, méritent d'être soutenus car ils sont à la fois porteurs d'emploi, d'image et d'attractivité :

- l'intelligence des patrimoines, pour relier les patrimoines historique, culturel, naturel et monumental aux technologies actuelles ;
- l'art de (bien) vivre, autour du classement de Tours comme cité internationale de la gastronomie ;
- des événements sur le thème de la Francophonie ou de l'Humanisme.

### Investir dans l'innovation et la recherche

#### Bâtiment : rénover, isoler en masse et mettre aux normes

Un vaste plan de mise aux normes et de rénovation du bâtiment s'impose. Il stimulera la professionnalisation et la création d'emplois, activera les plateformes de rénovation énergétique et valorisera le label RGE (reconnu garant environnement)...

- Principaux axes de la stratégie :
- lancer des opérations-témoins sur différents territoires. Les lycées, en particulier, offrent l'opportunité de développer et de promouvoir des opérations innovantes, de sensibiliser les jeunes et de les éduquer aux pratiques responsables ;
  - mobiliser les compétences et les savoir-faire des entreprises pour créer des équipements innovants, de nouveaux services, dans la domotique par exemple ;
  - mobiliser la recherche sur les questions d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

#### Énergie : concilier renouvelable et conventionnel

La production d'énergies renouvelables (biomasse, méthanisation, géothermie...) doit être calibrée en fonction du niveau de la ressource potentielle locale car il ne faudrait pas que les bénéfices attendus soient hypothéqués par le transport. Un plan énergétique régional global doit tenir compte de la situation et de l'avenir des quatre centrales nucléaires. La filière électronucléaire régionale « exporte » 80 % de sa production, rassemble des savoir-faire et des compétences.

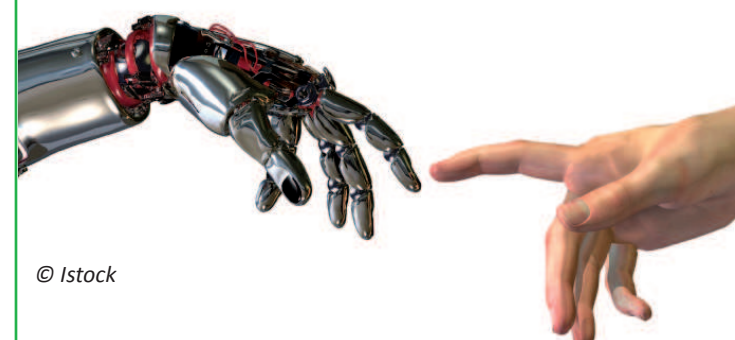
### Le CESER travaille sur l'USINE DU FUTUR

L'usine du futur, qu'est-ce ? Dans un avis du 13 avril 2015, le CESER apporte la définition suivante :

une usine passant le cap de la 4<sup>ème</sup> révolution industrielle, une usine citoyenne inscrite dans son territoire, une usine où les femmes et les hommes auront une place centrale.

Cette « révolution » impose de remettre à plat les compétences, les formations, les organisations et la répartition des rôles dans les filières pour construire un nouveau système productif.

Une contribution sera présentée au premier trimestre 2016 pour compléter cet avis.



© Istock